



Programme de mobilité entrante UAPV

Visiteurs courte durée

Contexte

La Commission de la recherche du Conseil académique de l'UAPV maintient pour l'année 2016 le programme « Visiteurs courte durée », destiné à faciliter la réception sur des périodes de l'ordre de la semaine d'enseignants-chercheurs ou chercheurs titulaire du doctorat en provenance, soit de l'étranger, soit de France.

Critères de recevabilité et engagement

- Un invité ne peut bénéficier qu'une fois de cette aide,
- L'aide ne peut pas être allouée à la visite d'un étudiant,
- Pour bénéficier de l'aide, l'invité ne doit pas être identifié comme partenaire de l'UAPV dans un contrat financé,
- L'aide n'est cumulable à aucune autre.

L'invité, lors de sa visite, doit présenter ses travaux sous la forme d'une intervention dans le cadre d'un séminaire organisé à et par l'UAPV.

Modalités de mise en œuvre

Le dossier de candidature comprend :

- Le curriculum du candidat,
- Un descriptif du projet,
- Un court résumé des activités prévues pendant la visite et la prévision des retombées attendues pour l'établissement,
- L'avis motivé de la direction de l'unité de recherche ou de la SFR de l'établissement concernée.

Toute demande ne respectant pas cette forme sera automatiquement rejetée.

Commission de sélection et calendrier

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission interne à la Commission de la recherche. En cas de litige sur un dossier, la demande sera examinée par la Commission de la recherche, qui tranchera en prenant en compte, tout particulièrement, de la pertinence du projet au regard des axes identitaires de l'UAPV.

L'examen des candidatures s'effectuera au fil de l'eau.

Les dossiers de candidature complets sont à déposer dans le SI Recherche, à partir uniquement de Pléiade Web et de l'encart « Programme de mobilité » approprié. Un accusé réception automatique attestant du dépôt du dossier sera adressé en retour. Toute demande ne respectant pas cette forme sera rejetée.

Modalités de prise en charge

Le financement est destiné à couvrir les frais généraux de missions (transport, hébergement et restauration) de l'invité uniquement.

L'aide est limitée à 500 € par invité pour un invité venant de France, 1 000 € s'il vient de l'étranger.

Les laboratoires ou SFR peuvent bien entendu compléter cette aide sur leurs fonds propres.

Les laboratoires ou SFR s'acquitteront des factures correspondantes et en adresseront une photocopie à la Maison de la Recherche (maison-recherche@univ-avignon.fr), qui réglera une facture interne soit d'un montant égal au maximum de l'aide prévue compte tenu de la durée de la mobilité si le montant total des frais est supérieur, soit au total des frais inhérents à la mobilité si le montant est inférieur à l'enveloppe initiale prévue.

Compte tenu des procédures financières internes et de la clôture de l'exercice budgétaire, le retour de mobilité devra être effectué au plus tard mi-novembre et les factures transmises dans un délai d'un mois à compter de la date d'achèvement de la mission et dans tous les cas avant le 21 novembre 2016.

Date de clôture de l'appel 2016 : 1^{er} novembre 2016